



Compte-rendu Audioconférence avec la direction du jeudi 11 juin 2020

Les points suivants ont été abordés :

Campagne IR :

À compter du lundi 15 juin jusqu'à fin juin, réouverture des accueils des SIP selon 3 options :

- 1/ ouverture tous les matins 8h45 à 12h, du lundi au vendredi,
- 2/ ouverture 3j / semaine : lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h,
- 3/ ouverture 2j / semaine en continu.

2 prérequis : respects des consignes sanitaires (gestes barrières, distanciation et masque obligatoire pour les agents) et présence d'au moins un vigile par site.

Des agents seront positionnés pour fluidifier les files d'attente.

La CGT a fait part du fait que les vitres de protection en plexiglas s'avèrent parfois inadaptées (Montrouge, Vanves, Boulogne...). La direction a indiqué qu'elle était au courant et procéderait aux modifications nécessaires.

À compter du 1^{er} juillet, la DG a décidé l'ouverture suivant les horaires habituels de tous les accueils en France.

La CGT et l'ensemble des sections syndicales ont émis des réserves quant à cette décision d'ouverture totale.

Dans le 92, à compter du 1^{er} juillet : fermeture les mardis et jeudis après-midi.

Nous avons demandé que les contribuables se voient systématiquement proposer un masque.

Accord de la direction qui a précisé que la DG étudie juridiquement si le port du masque pour l'utilisateur peut être rendu obligatoire.

Concernant le CFP de Sceaux, la CGT a demandé que les usagers puissent bénéficier des sièges présents dans le hall d'accueil. La direction a pris note.

Les propriétaires bailleurs (déposant l'imprimé 2044) bénéficient comme les professionnels du délai de dépôt de la déclaration 2042 au 30 juin en version papier et internet.

Jusqu'à la mi-juillet, tant pour les professionnels que pour les particuliers, il n'y aura pas application de pénalités en cas de dépôt tardif de déclaration IR.

Il ressort que les agents des PCRP télétravailleurs, toujours sollicités pour le traitement des e-contacts dans le cadre de la campagne IR, souhaitent vivement pouvoir reprendre leur métier et leurs dossiers. La direction a répondu que l'aide apportée par les PCRP prendrait fin à compter du 22 juin.

La direction a informé que la trésorerie Amendes ne rouvrirait pas pour l'instant ; le sujet sera abordé avec la préfecture.

Situation Covid

Il ne reste plus qu'un seul cas de Covid dans le département.

Agents en activité :

- 1 685 agents en activité (63% en présentiel)
- Agents « fragiles » en ASA : 75

PC

Livraison de 60 PC supplémentaires (dont 41 à destination des agents « fragiles » afin qu'ils puissent télétravailler).

Autorisations d'absence

Pour garde d'enfant, les ASA sont accordées sur présentation d'attestation de l'établissement scolaire.

Pour les agents « fragiles » elles sont accordées sur certificat médical du médecin traitant.

En cas de reprise du travail (une cinquantaine de demandes recensées), l'agent « fragile » doit produire un certificat médical ; le médecin de prévention donne son avis (non décisionnaire) et peut proposer un aménagement de poste.

Pour les conjoints de personnes fragiles l'administration rejette la possibilité d'accorder une ASA et renvoie l'agent à la prise de congés.

L'ensemble des organisations syndicales dénonce cette position.

Dans le privé dans ce cas le chômage partiel est accordé au salarié.

Distanciation

En réponse à notre demande, la direction a confirmé que tous les locaux équipés et disponibles pouvaient être utilisés afin d'installer les collègues en vue du respect des règles de distanciation.

Journée banalisée pour tenir compte des transports en Ile-de-France

La CGT a manifesté son opposition à la décision de la direction de ne plus retenir ce mode de comptabilisation et de revenir à l'horaire variable strict. Or l'accès aux transports en commun en Ile-de-France s'avère souvent compliqué, les pouvoirs publics continuent de prôner un usage restreint en heures de pointe.

La direction a fait savoir qu'elle avait donné consigne écrite aux chefs de service d'examiner avec bienveillance les demandes des agents rencontrant des difficultés horaires liées aux transports.

Prime Covid

La direction a rappelé les règles fixées par la DG : 30 % maximum des agents peuvent en bénéficier. Un tiers de ces 30 % aura 1000 euros, les autres 330 euros. Seuls les agents en présentiel peuvent y prétendre. Les principaux services concernés dans la direction sont les trésoreries, les SPF, SIP, SIE et les services de direction qui « étaient sur le pont ». La prime est versée jusqu'au grade d'inspecteur principal. La prime sera versée avec la paye de juillet.

Les organisations syndicales ont dénoncé le caractère restreint et discriminatoire des conditions d'attribution de cette prime. Les télétravailleurs en sont exclus. Cela peut engendrer de fortes tensions dans les équipes. Pour nous l'engagement des personnels de la DGFIP n'est plus à démontrer et justifie l'attribution d'une prime à tous les agents.

Climatisation/Covid-19 :

La CGT a rappelé la demande déjà effectuée concernant l'état et la vérification des climatisations des sites concernés (entretien, changement de filtre...), comme préconisé d'ailleurs par une note du Secrétariat Général.

Il a été évoqué l'importance de cette vérification au regard des températures élevées attendues cet été et le respect des mesures sanitaires.

Les ventilateurs et rafraîchisseurs d'air sont proscrits sauf si utilisés dans des bureaux individuels.

La Direction est en train de procéder au recensement et à la vérification des sites équipés en climatisation pérenne.

Retenue sur les jours RTT et de congés

Dans les prochains jours les responsables de service vont informer tous les agents individuellement de la retenue opérée au titre de la première période (du 16-03 au 16-04). Cela ouvrira un délai de 8 jours à l'agent pour présenter ses observations.

Les retenues au titre de la seconde période (du 17 avril au 31 mai) suivront prochainement.

Prise des congés d'été

Nous avons demandé la garantie pour tous les collègues de prendre dans les conditions normales leurs congés de juillet et août.

La direction n'a pas fait état de dispositions particulières et s'en est tenue aux textes et pratiques en vigueur.

Nous avons rappelé qu'il n'existe pas de règle de 50 % de présence minimale. La direction en a convenu.

Mouvements nationaux A et B

La CGT a fait observer que, suite aux annonces catastrophiques, notamment du mouvement B, et à la très grande émotion des agents, la DG a été contrainte d'annoncer un « aménagement » du mouvement (publication le 22 juin). Le droit à mutation et la règle de l'ancienneté sont bafoués.

La directrice a indiqué que les directeurs ont été consultés dans l'interrégion et qu'elle a souhaité le rétablissement de la règle de l'ancienneté.

Mouvements locaux

Les dates de fermeture d'ALOA dans la direction sont les suivantes :

catégorie C : 18/06 ; B et A : 26/06.

Contrat d'objectifs et de moyens présenté par la DG

Nous avons demandé si la direction avait des informations à ce sujet et notamment pour le 92.

Elle a répondu ne pas avoir de chiffres pour le 92, le contrat étant global. Elle a confirmé la reprise du NRP « Nouveau réseau de Proximité » (restructurations-fermetures de services). Elle a également évoqué un possible impact de la « démétropolisation » (transfert de services en province) sans autre élément.

Depuis l'audioconférence le contrat a été rendu public. Il prévoit la reprise de toutes les opérations de restructurations engagées et déjà prévues, 1800 suppressions d'emplois en 2021 et 1600 en 2022.

Les remerciements et le discours sur les nécessaires leçons à tirer sont loin. La destruction des services publics continue. Seule la mobilisation pourra y faire obstacle.

CDAS

Réunion prévue le jeudi 9 juillet matin

Prochaine audioconférence dans le courant de la semaine du 22 juin.